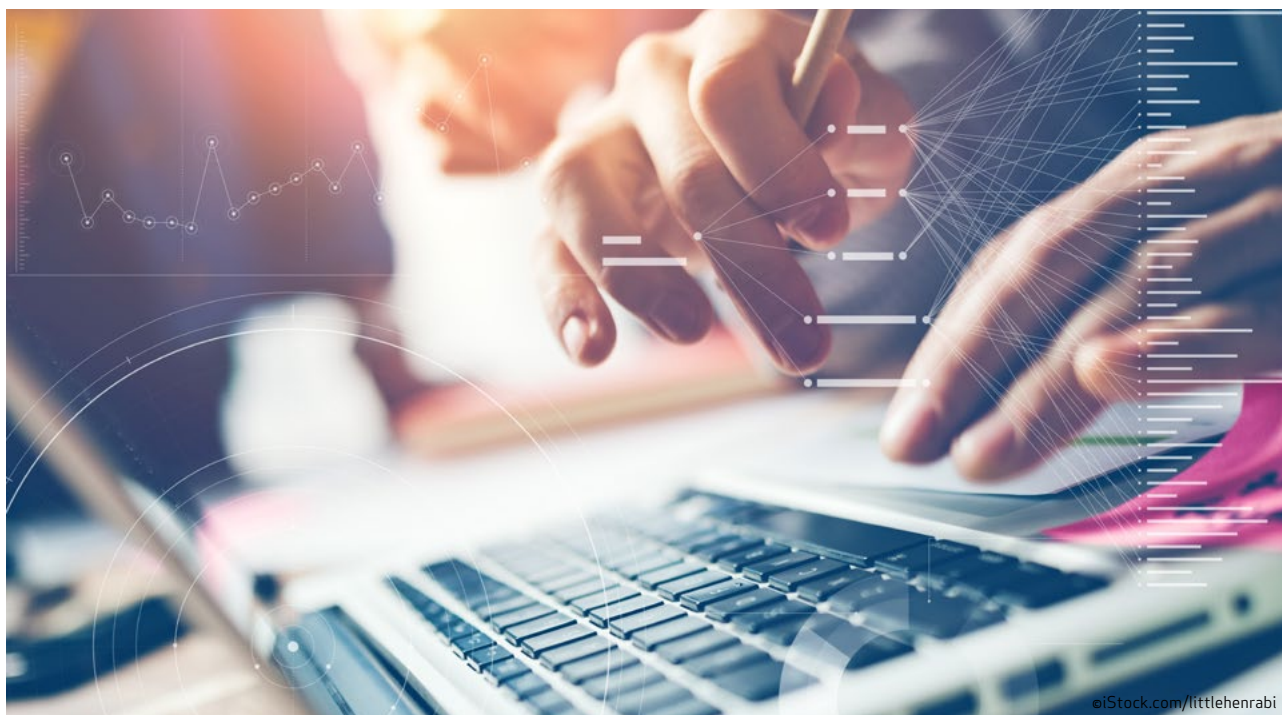


ECHA-20-B-01-FR

Comment préparer et soumettre des informations aux centres antipoison?

Informations clés pour les entreprises qui préparent et transmettent des informations aux centres antipoison sur des mélanges dangereux



Le portail de notification de l'ECHA est un outil en ligne que l'industrie peut utiliser pour préparer et soumettre des informations sur les mélanges dangereux. Ces informations peuvent être utilisées par les centres antipoison pour contribuer à apporter une réponse rapide en cas d'urgence sanitaire.

Les informations soumises par le biais d'une notification aux centres antipoison (PCN) sont basées sur un format harmonisé, qui définit les exigences d'information établies à l'annexe VIII du règlement CLP.



©iStock.com/ipopba

POURQUOI HARMONISER LE FORMAT?

Avant leur mise en conformité avec l'annexe VIII, les informations soumises en vue d'une réponse sanitaire d'urgence peuvent varier d'un État membre à l'autre. La mise en place du nouveau format PCN permet d'harmoniser et de réduire les incohérences dans les informations mises à la disposition du personnel médical des différents États membres.

Le format PCN est compatible avec IUCLID 6. Cela signifie que l'industrie peut exploiter pleinement les capacités d'IUCLID et stocker les données PCN au moyen des services en nuage de l'ECHA. De plus amples informations sur le format PCN ainsi que des documents de support sont disponibles sur le site web des centres antipoison de l'ECHA.

COMMENT LE PORTAIL DE NOTIFICATION DE L'ECHA FONCTIONNE-T-IL?

Les entreprises peuvent utiliser le portail de notification de l'ECHA pour préparer, soumettre et gérer leurs notifications en un seul endroit.

L'une des caractéristiques essentielles et l'un des principaux avantages du portail est que les entreprises peuvent soumettre des informations à plusieurs États membres en une seule notification.

En outre, un assistant de validation intégré donnera aux entreprises la possibilité de vérifier la qualité de leurs données avant de les soumettre.

Une fois les données soumises, les entreprises recevront un numéro de notification qui leur permettra de suivre l'état de leurs notifications et d'être informées lorsqu'elles auront été reçues et téléchargées par les États membres concernés.

Les entreprises auront également accès en permanence aux informations soumises ainsi qu'à l'état de leur notification, grâce à la mise à disposition d'un rapport de soumission sur le portail de notification de l'ECHA.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS MOYENS DE PRÉPARER ET DE SOUMETTRE DES INFORMATIONS PCN?

Les entreprises disposent de diverses possibilités pour préparer et soumettre des informations, en fonction de leurs systèmes internes ou du système de soumission privilégié par l'État membre.



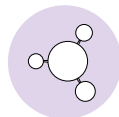
En ligne via le portail de notification de l'ECHA:

Le portail permet aux utilisateurs de préparer leurs notifications au moyen des services en nuage d'IUCLID, ce qui allège la charge de la maintenance, de la mise à jour et de la sauvegarde de l'application. La notification peut être soumise directement sur le portail ou téléchargée et sauvegardée localement en vue d'une soumission ultérieure (soit via le portail, soit via le système de notification local des États membres). La notification sera stockée de manière centralisée sur le portail et sera accessible dans le nuage de l'ECHA par l'entreprise ayant soumis la notification.



Service d'intégration de système à système:

Pour une approche plus automatisée, un service d'intégration de système à système est disponible. Grâce à ce service, les entreprises peuvent préparer directement leurs notifications au format PCN compatible avec IUCLID (.i6z), dans leurs propres systèmes, et les transférer automatiquement vers le portail de notification de l'ECHA. L'entreprise sera systématiquement informée de toute incohérence dans la notification par l'intermédiaire du portail.



Préparation hors ligne:

Le format de notification PCN étant compatible avec IUCLID, les notifications pourront également être préparées hors ligne à l'aide d'IUCLID 6. Un modèle PCN pour les utilisateurs est disponible au sein de l'outil pour les entreprises qui préfèrent saisir leurs données manuellement et les stocker localement. Les notifications préparées hors ligne peuvent être soumises soit par l'intermédiaire du portail de notification de l'ECHA, soit via le système local de l'État membre, s'il est disponible.

L'UTILISATION DU PORTAIL DE NOTIFICATION DE L'ECHA EST-ELLE OBLIGATOIRE?

Les États membres peuvent décider du système de notification qu'ils souhaitent utiliser. Si la plupart des États membres accepteront les notifications soumises par l'intermédiaire du portail de notification de l'ECHA, certains continueront à exploiter leurs systèmes de soumission nationaux en parallèle. Les entreprises peuvent opter pour leur mode de notification privilégié lorsque le portail de l'ECHA et les systèmes nationaux sont disponibles.

L'utilisation du portail de notification de l'ECHA est gratuite, même si certains États membres peuvent continuer à facturer des frais, comme c'est actuellement le cas dans certains pays.



©iStock.com/Debbie Lund



QUAND L'INDUSTRIE PEUT-ELLE COMMENCER À UTILISER LE PORTAIL DE NOTIFICATION DE L'ECHA?

Le portail de notification de l'ECHA est déjà disponible pour aider l'industrie à préparer et à soumettre des notifications aux centres antipoison. Avant de soumettre leurs données, les entreprises doivent consulter le document «Overview of Member States' decisions on implementing Annex VIII to the CLP» (Aperçu des décisions des États membres relatives à la mise en œuvre de l'annexe VIII du règlement CLP) disponible sur le site web des centres antipoison de l'ECHA, afin de déterminer si l'État membre concerné a commencé à accepter les notifications soumises par l'intermédiaire du portail.

DANS QUELLE MESURE LES INFORMATIONS SOUMISES SONT-ELLES SÉCURISÉES?

Toutes les informations soumises par les entreprises via le portail de notification de l'ECHA seront transmises de manière sécurisée aux États membres correspondants identifiés dans les notifications.

Le portail de notification de l'ECHA conservera le même niveau élevé de sécurité que celui requis pour les autres systèmes informatiques industriels de l'ECHA (tels que REACH-IT). L'accès aux données PCN ne sera autorisé que pour les utilisateurs authentifiés. La transmission des informations à l'organisme désigné par l'État membre entraîne automatiquement le transfert à celui-ci de l'obligation de garantir des mesures de sécurité équivalentes.

Site web des centres antipoison de l'ECHA
<https://poisoncentres.echa.europa.eu>

Q&R et soutien:
<https://poisoncentres.echa.europa.eu/fr/support>

Aperçu des décisions des États membres relatives à la mise en œuvre de l'annexe VIII du règlement CLP
https://poisoncentres.echa.europa.eu/documents/22284544/27487986/msd_en.pdf/982d9115-58cb-75c8-80ae-8eb16f5c0009

Liste des organismes désignés au niveau national:
<https://poisoncentres.echa.europa.eu/fr/appointed-bodies>

Format PCN:
<https://poisoncentres.echa.europa.eu/fr/poison-centres-notification-format>

Site web d'IUCLID:
<https://iuclid6.echa.europa.eu/>